



COVID19 – Protocole général de sécurité

Ver 2021

CIPS – Confédération Internationale de Pêche Sportive

PREMISES

Ce Protocole contient les dispositions fournies par les trois Fédérations Internationales de la CIPS et par la Fédération Nationale organisant le Championnat pour la protection des Délégués, Athlètes, Capitaines, Invités et la santé du Personnel qui de diverses manières seront présents au Championnat. Il est à appliquer sur chaque championnat organisé au nom de la CIPS/FIPS en 2021.

Ce protocole étend la version existante des règles de compétition et des modifications des règles de la Fédération internationale et doit être appliqué au minimum ou en tant qu'extension aux règles de sécurité nationales/locales ou régionales existantes du pays hôte qui prévaudront.

Définitions de base

Distance sociale - distance de sécurité de 2 mètres

Couvre-visage - un masque chirurgical ou un masque FFP2/N95 (une housse textile telle qu'une écharpe, un foulard («buff») n'est pas acceptable)

EPI - équipement de protection individuelle

Exigences de base

- Autorisation du gouvernement ou d'un autre organisme officiel de la nation hôte à l'organisateur/comité international d'organiser le championnat.
- Autorisation de voyager vers et depuis le pays hôte pour les équipes participantes. Certains pays peuvent encore avoir une interdiction de voyager dans certains pays.
- Génération d'auto-évaluations des risques et d'une stratégie anti COVID-19 approuvée par toutes les parties concernées. Celle-ci serait diffusé bien avant le championnat.
- Évaluation de la faisabilité de l'organisation du championnat. Nombre d'équipes participantes et budget du championnat, y compris les coûts associés à la stratégie anti COVID-19.
- Fourniture d'un soutien médical anti COVID-19 correctement formé tout au long du championnat. Planification de scénarios d'urgence en cas d'épidémie de COVID-19 pendant le championnat, y compris l'arrêt immédiat de la compétition et une stratégie de confinement pouvant inclure une intervention médicale importante.
- Acceptation par tous les participants que des restrictions de quarantaine peuvent être imposées par le pays hôte à l'entrée au pays et en cas d'épidémie de COVID-19.
- S'assurer que les participants considérés comme faisant partie de groupes à risque plus élevé (p. ex.: sous traitement médical ou au-delà de 65 ans) sont conscients du risque accru de maladie grave. Des règles relatives aux informations des données peuvent s'appliquer. Vaccinations des participants peuvent être utiles pour atténuer les maladies graves (particulièrement pertinente pour les participants à risque des championnats des masters, des vétérans et des handicapés).

- La fédération hôte doit fournir les détails sur toutes les règles de sécurité nationales, régionales et locales pour tous les participants.
- Acceptation par tous les participants des règles de sécurité nationales, régionales, locales et FIPS.
- Toutes les équipes doivent avoir leurs propres couvertures faciales (y compris celles de rechange), des désinfectants pour les mains et former une «bulle de sécurité» pour l'ensemble de l'événement.
- Tous les revêtements faciaux, EPI et matériels de désinfection utilisés doivent être éliminés de manière sûre et sécurisée.

1. ENREGISTREMENT

L'enregistrement (inscription) doit être effectué dans une salle d'inscription dédiée. L'organisateur doit fournir des désinfectants (par exemple du liquide désinfectant pour les mains) à l'entrée de la salle. Le port d'un masque facial est obligatoire lors du processus d'inscription. Une seule personne dédiée par équipe (idéalement le capitaine/manager) peut inscrire l'équipe. Tous les participants (concurrents et officiels) doivent fournir la preuve d'un test COVID-19 négatif (niveau déterminé par la politique de sécurité nationale/locale ou régionale) dans les 72 heures suivant l'inscription à l'hôtel (les organisateurs doivent fournir des conseils sur les règles). Avant l'inscription, les équipes sont tenues d'envoyer aux organisateurs :

- ensemble des photos de chaque membre de l'équipe (pour les badges d'identité, si requis par l'organisateur);
- formulaires d'inscription (dans les délais demandés);
- formulaire d'auto-déclaration Covid-19 signé (joint à la candidature et publié sur les sites Internet de la CIPS et de la FIPS) de chaque participant. Il sera acquis par le Représentant de la Fédération Internationale présent et 14 jours après le championnat, conformément au règlement sur la protection des données personnelles, il appartiendra à la Fédération Internationale de les détruire;
- noms corrects des membres de l'équipe et de la réserve;
- tous les documents officiels concernant les tests COVID-19 et les vaccinations (si requis par l'organisateur).

2. Responsable COVID

Le comité organisateur des fédérations nationales accueillant l'événement doit nommer un responsable COVID qui est responsable de:

- coordonner des mesures préventives et intervention médicale rapide;
- contrôler et mettre en œuvre les dispositions du présent protocole;
- vérification du respect des dispositions mises en œuvre dans le protocole et les dispositions complémentaires, en se référant au lieu où se déroule le concours;
- attribution d'une place/salle dédiée pour l'isolement des cas positifs.

Il agit en tant que contact unique avec l'autorité médicale locale ou régionale. Le contact sur le Responsable COVID sera fourni tôt à l'avance par l'organisateur, respectivement publié sur le site du Championnat.

3. PLAN D'URGENCE

Tous les participants doivent être testés pour COVID-19 (niveau déterminé par la politique de sécurité nationale/locale ou régionale), de préférence sous surveillance médicale avant l'enregistrement. Au plus tard le 5ème jour du championnat, un test rapide COVID-19 sera effectué (suivant accord, les coûts des kits de test peuvent être pris en charge par la Fédération internationale). Tout cas positif doit être immédiatement isolé et exclu de toute participation ultérieure. Dans le cas où un membre de l'équipe/officiel serait positif, tous les contacts de cette personne devraient s'auto-isoler pendant plus de 7 jours. Si un cas positif est détecté au sein d'une équipe pendant le championnat, alors la bulle d'équipe est immédiatement mise en quarantaine (cela disqualifie en conséquence toute l'équipe de la compétition). De plus, tous les membres de l'équipe doivent être testés par PCR et une procédure de recherche des contacts doit être appliquée. À titre préventif, les symptômes associés (température corporelle supérieure à 37,5 Celsius, toux, rhume, mal de gorge, difficulté à respirer, essoufflement, fatigue et douleurs musculaires, douleurs abdominales, diarrhée, perte de goût et/ou d'odeur) sont à signaler immédiatement au Responsable Covid. Les personnes concernées seront isolées et une intervention médicale appropriée sera fournie.

Si un participant à l'événement présente des symptômes de COVID et/ou reçoit un résultat de test positif, dans les 14 jours suivant le retour à la maison, il doit immédiatement en informer le comité d'organisation de l'événement avec les détails de ses contacts étroits qu'il a eu pendant l'événement, afin que la procédure de suivi des contacts puisse être appliquée.

Les frais liés à la prolongation du séjour en raison des mesures de quarantaine ainsi que les éventuels frais de soins de santé sont entièrement à la charge des personnes concernées.

4. HÔTEL

L'organisateur / l'hôtel doit fournir tout le matériel de désinfection nécessaire dans l'hôtel. Le port du masque facial est obligatoire pendant tout le séjour dans les espaces communs et les restaurants à l'exception lors de la consommation de nourriture et de boissons. Les repas et boissons en commun doivent être servis et consommés à table (pas de buffet en libre-service). Chaque équipe doit disposer de sa propre table dédiée pendant toute la durée de l'événement. Le respect total des règles de sécurité prévues pour les restaurants, bars et hôtels doit être strictement garanti. Les membres de l'équipe doivent rester à table pendant toute la durée du repas au restaurant. Des paniers-repas pour les jours de compétition doivent être fournis. Une seule personne dédiée (idéalement capitaine/manager) viendra récupérer les paniers repas dans des cartons pour toute son équipe. Après toute excursion, la température de chaque participant sera testée avec un thermomètre infrarouge sans contact avant d'entrer dans l'hôtel. Aucune socialisation entre les équipes résidentes dans l'hôtel n'est autorisée.

5. RÉUNIONS DES CAPITAINES

Une grande salle, avec des chaises placées à distance sociale les unes des autres, doit être à disposition. L'utilisation de microphones portatifs / mobiles n'est pas autorisée. Les distances entre les personnes sur la table du président doivent être d'au moins 2 mètres. Pour réduire le temps de rencontre, les capitaines de chaque équipe doivent avoir préalablement vérifié et signé la liste des données de leurs concurrents et avoir déclaré leur réserve. Un seul capitaine par équipe est autorisé à participer à la réunion (sauf s'il a

besoin de son propre traducteur). Le couvre-visage est obligatoire pour toutes les personnes présentes. Il est également obligatoire de se désinfecter les mains en entrant dans la salle. Un liquide désinfectant à cet effet doit être disponible. Les résultats du tirage au sort et les classements seront mis à disposition des participants uniquement via Internet (Pour éviter une concentration excessive de personnes, il n'y aura pas de panneau de publication). Pour minimiser les mouvements dans la salle, l'organisateur effectuera le tirage au sort manuel (si nécessaire) à la place des capitaines. Une réunion virtuelle des capitaines est une option qui peut être envisagée par l'organisateur national et les délégués FIPS.

6. CÉRÉMONIES

L'utilisation de microphones portatifs / mobiles n'est pas autorisée. Seuls les microphones statiques / fixes sont permis et doivent être soigneusement désinfectés avant leur utilisation par les orateurs individuels. Lors des cérémonies, qu'elles se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur, il sera obligatoire de porter un masque facial et de maintenir la distance sociale entre tous les participants. Les cérémonies doivent être aussi courtes que possible.

Pour la **Cérémonie d'Ouverture**, une déclaration officielle d'ouverture du championnat par les délégués FIPS (et la lecture du serment olympique, si nécessaire) est requise au minimum.

Pour la **Cérémonie de Clôture**, les médailles et les trophées seront placés sur une table près du podium et chaque concurrent, interpellé, prendra sa médaille et son trophée avant de monter sur le podium. La désinfection préalable des mains et des surfaces exposées est fortement recommandée.

7. SPECTATEURS

Tous les spectateurs doivent se conformer aux règlements COVID-19 du pays/région hôte.



COVID19 – Protocole spécifique de sécurité

FIPS-M

Version 2021

Fédération Internationale de Pêche Sportive en Mer

REGLES POUR LA PECHE EN BORD DE MER

Pendant la distribution des appâts les membres de l'organisation et les capitaines doivent respecter une distance au moins d'un mètre et demi l'un de l'autre. 1 seule personne par équipe (capitaine ou vice-capitaine) viendra chercher les appâts. L'utilisation d'un masque est obligatoire. L'organisation fournira un gel désinfectant pour les mains.

En dehors sa zone de pêche le concurrent doit porter le masque.

Le concurrent devra rejoindre directement sa zone de pêche sans entrer en contact avec d'autres concurrents. Il pourra avoir recours à l'aide du capitaine pour la préparation avant le début de la compétition.

Seulement le capitaine, le vice capitaine ou le réserve peuvent s'approcher du pêcheur jusqu'à une distance d'un mètre et demi. Dans la zone du pêcheur l'utilisation du masque pendant la compétition est facultative.

Les contrôleurs doivent être munis d'une visière de protection (ou de masque FFP2) et de gants pour contrôler le poisson, soit par mesure, soit par pesée (dans le cas de la pêche au flotteur). La fiche sera présentée au pêcheur pour confirmation et signature, ce qui se fera avec un stylo désinfecté fourni par l'organisation sinon le concurrent doit utiliser des gants.

Le concurrent qui ne respectera pas ces règles de sécurité sera, après un premier avertissement, disqualifié pour la manche.

REGLES POUR LA PECHE EN BATEAU

Pendant la distribution des appâts les membres de l'organisation et les capitaines doivent toujours respecter la distance au moins d'un mètre et demi l'un de l'autre. L'utilisation d'un masque est obligatoire. L'organisation fournira un gel désinfectant pour les mains.

Avant d'entrer sur le bateau le concurrent devra porter le masque et se placer à 1,5 mètres de distance des autres pour préparer son matériel. Seulement après le mouillage du bateau et le tirage au sort, il pourra gagner sa place pour la compétition. Les bateaux doivent être assez grands (Nombre de concurrents par bateau assez petit) pour permettre l'application des mesures de sécurité.

L'utilisation du masque pendant la compétition est facultative.

Le changement de place sur le bateau, à la fin de chaque temps, devra se faire avec précaution pour éviter les contacts.

Les inspecteurs, munis d'une visière de protection et de gants, contrôleront et compteront les poissons. (ou masque FFP2) La fiche sera présentée au pêcheur pour confirmation et signature, ce qui se fera avec un stylo désinfecté fourni par l'organisation sinon le concurrent doit utiliser des gants.

Le concurrent qui ne respectera pas ces règles de sécurité sera, après un premier avertissement, disqualifié pour la manche.

REGLES POUR LE BIG GAME

Les équipes devront se positionner dans le bateau en tenant une distance de sécurité.

Chaque concurrent, commissaire ou skipper devra porter le masque dans les occasions dans lesquelles n'est pas possible respecter une distance minimale de sécurité.

Chaque concurrent, commissaire ou skipper devra porter les gants quand utilisera des objets qui pourront être utilisés aussi par d'autres.

Pour assurer le respect des mesures sanitaires, chacun présent sur le bateau, devra avoir des masques et des gants de réserve.

Seulement le capitaine de l'équipe remettra au jury le film pour visionner la validité et la relâche des poissons. Dans la salle devra se respecter l'utilisation des masques et des gants et la distance minimale de sécurité. Le commissaire du bateau devra attendre à l'extérieur de la salle pour permettre de résoudre les problèmes éventuels.

L'équipe qui ne respectera pas ces règles de sécurité sera, après un premier avertissement, disqualifié pour la manche.

REGLES POUR LE LANCER POIDS DE MER

Les tentes (abris) pour les équipes doivent être dressées à une distance de sécurité appropriée. Les équipes ne doivent pas se mêler entre elles sans masque.

Lors du rassemblement des concurrents, chaque participant devra porter un masque. Le lancer pourra se faire sans masque.

Lors du rembobinage des nylons toutes les personnes présentes sur le terrain de lancer doivent porter un masque.

Seulement le capitaine aura accès au panneau des résultats (avec masque)

Le concurrent qui ne respectera pas ces règles de sécurité sera, après un premier avertissement, disqualifié pour ce lancer.